

PIECE 3.1 : REGLEMENT GRAPHIQUE

COMMUNE DE LABURGADE

ECHELLE 1/5000e



Prescription 20 septembre 2017  
Débat sur le PADD 22 avril 2021  
Arrêt 25 septembre 2023  
Enquête publique du 25 mars au 30 avril 2024  
Approbation 27 novembre 2024

CAIRN TERRITOIRES relief rural concept Ellin SIG

**Zones**  
• Limite des zones  
Us : zone urbaine correspondant aux centres-bourgs, centres anciens des villages et hameaux anciens denses  
Ub : zone urbaine correspondant aux faubourgs des villes, quartiers, et mas de villages, hameaux anciens plutôt lâches  
Ubt : zone urbaine correspondant à la bastide de Beaugard  
Uc : zone urbaine correspondant aux quartiers récents des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires  
Uep : zone urbaine dédiée aux équipements publics  
Up : zone urbaine correspondant aux hameaux anciens à protéger en raison d'une forte valeur patrimoniale  
Ux : zone urbaine correspondant aux secteurs à vocation d'activités, de commerces et de services  
AUa : zone à urbaniser en continuité des centres-bourgs, des centres anciens des villages et des hameaux anciens denses  
AUB : zone à urbaniser en continuité des faubourgs des villes, quartiers et mas de villages et des hameaux anciens plutôt lâches  
AUC : zone à urbaniser en continuité des hameaux et des villages ou des réseaux  
AUX : zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services  
A : zone agricole  
Ap : zone agricole à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique  
Ast : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECA) à dominante agricole  
N : zone naturelle ou forestière  
Nc : carrières  
Np : zone naturelle ou forestière à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique  
Nst : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECA) à dominante naturelle ou forestière  
Npv : zone naturelle ou forestière autorisant le photovoltaïque au sol

**Prescriptions**  
★ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N  
★ Élement à préserver pour raison écologique  
★ Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique  
— Linéaire commercial protégé  
— Linéaire commercial protégé - façade ancien commerce  
— Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural  
— Haies à préserver pour raisons écologiques  
— Murets à préserver pour raisons écologiques  
— Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)  
— Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECA) en zone A ou N  
— Emplacement réserve  
— Espace boisé classé  
— Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural  
— Zones de sensibilité paysagère  
— Zones humides à protéger

**Risque inondation**  
— Enveloppe des PPRI - risque d'inondation  
— Risque d'inondation connu, hors zonage PPRI

**Cadastrale**  
— Bâtiment  
— Parcellaire  
— Subdivision fiscale  
— Limite communale

0 200 400 m

